

Compte-rendu du conseil municipal Vieillevigne du 2 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le deux décembre, à 20 heures 30, l'assemblée communale s'est réunie au foyer rural sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Convocation du 19 novembre 2021.

Etaient présents :

Membres du conseil municipal : Michel BECHU, Serge CLAUSTRES, Nathalie HEWISON, Sylvain JUSTAUT, Géraldine MARTIN-HOUSSART, Laure MERCADAL, Laurent MIQUEL, Christophe MUET, Nathalie SOULOUMIAC, Georges SYLVESTRE.

Absence excusée : Claire MOULIS qui a donné procuration à Serge CLAUSTRES

Secrétaire de séance : Géraldine MARTIN-HOUSSART

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour

1. Délibération : personnel communal, mise en place du RIFSEEP	2
2. Délibération : choix d'un représentant auprès du Syndicat Haute-Garonne environnement	2
3. Délibération CLECT : compétence Eau	2
4. SACPA : renouvellement de la convention	2
5. Commission école : PEDT et informations diverses	3
6. Commission église : état d'avancement	3
7. Autres commissions	3
8. Points divers	5

1. Délibération : personnel communal, mise en place du RIFSEEP

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire de la fonction publique permettant l'harmonisation des primes des agents.

Le projet de délibération présenté au comité technique du centre de gestion a été validée.

Les primes se décomposent en :

- IFSE : versée mensuellement par rapport aux fonctions exercées
- CIA : versée une fois à la fin de l'année , en fonction des objectifs atteints ou pas

La mise en place est prévue dès le 01/01/2022.

==> **vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

2. Délibération : choix d'un représentant auprès du Syndicat Haute-Garonne environnement

Il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour le Syndicat Haute-Garonne environnement.

Proposition :

- **Nom du titulaire : Nathalie Hewison,**
- **Nom du suppléant : Géraldine Martin-Houssart**

==> **vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

3. Délibération CLECT : compétence Eau

A la création de la communauté de communes, Terres du Lauragais a pris la compétence pour avoir une subvention plus forte (DGF bonifiée), elle a transféré cette compétence aux syndicats de bassin (SPEHA et RESEAU 31).

Vieilleville dépend du SPEHA qui organise le renouvellement des réseaux en fonction d'un plan pluriannuel. Si une commune a besoin d'extension de réseaux ou de renforcement non prévu au plan du SPEHA, ces travaux sont facturés à la CCTDL. Comme aucune compensation n'est prévu dans la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), la communauté de commune qui a la compétence mais pas les moyens se retourne vers la commune qui a les moyens mais pas la compétence. Il est donc nécessaire d'avoir une convention tripartite entre SPEHA-CCTDL-Commune.

==> **Délibération pour approuver l'accord tripartite SPEHA-Terres du Lauragais-Vieilleville : Vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

4. SACPA : renouvellement de la convention

Tous les ans, la commune de Vieilleville contractualise avec la SACPA qui s'engage à venir récupérer les animaux errants ou morts (sauf les chats libres).

Le contrat concerne la divagation des carnivores domestiques et exclut les nouveaux animaux de compagnie et les colonies de chats libres.

Le prix est de 590 euros HT/an pour 350 habitants

==> **Approbaton du renouvellement de la convention à l'unanimité des votants (11 votes)**

5. Commission école : PEDT et informations diverses

* Le dossier *PEdT* est fait depuis 2013 lors du passage au rythme de 4,5 jours par semaines et a

permis de bénéficier à cette occasion d'une subvention de 50 euros/élève.
Il est renouvelé régulièrement et est à renouveler pour 2022.

* *Rythme scolaire* : le rythme scolaire doit être renouvelé tous les 3 ans.

Il faut rendre la décision avant le 12/01/2022.

Le conseil d'école donne un avis (prochain le 14/12) mais c'est la mairie qui tranche puis le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education nationale).

A savoir : tout le secteur fonctionne à 4,5 jours sauf Avignonet et Renneville.

* *Visite de l'inspectrice de l'Education nationale le 12/11 dernier*

Le sujet principal de la réunion concernait les effectifs de l'école, présents et à venir.

Les effectifs scolarisés à l'école sont en baisse régulière (baisse des naissances et enfants non-inscrits à l'école).

Aujourd'hui 30 enfants sont à l'école de Vieillevigne mais on en aurait 43 si toutes les familles scolarisaient leurs enfants à l'école communale (certains sont scolarisés à domicile, d'autres dans le privé, d'autres ailleurs pour diverses raisons).

Le PLU a été évoqué pour espérer l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés à Vieillevigne.

Suite à la réunion, l'inspectrice fait un rapport qu'elle envoie au DASEN puis une commission se tient en février-mars avant le mouvement des professeurs des écoles. La décision finale des ouvertures/maintien/fermeture de classe est entérinée au mois de juin.

* *Travaux de l'école maternelle*

Le projet actuellement prévu est en attente en raison notamment de la hausse du coût des matières premières. Une étude avec d'autres matériaux a été demandée au maître d'œuvre.

* *Toiture de l'école*

Un diagnostic de la toiture de l'école a été réalisé et montre que la toiture est plutôt saine avec quelques petites infiltrations au niveau des cheminées. L'entreprise va fournir un rapport complet avec des préconisations.

6. Commission église : état d'avancement

La décision a été prise de contacter les entreprises pour les solliciter pour des donations : un courrier a été préparé et un flyer spécifique est en cours de finalisation par Laura Souloumiac.

Il a été demandé à la fondation du patrimoine de changer les dates pour avoir un début des travaux en septembre 2022. Une nouvelle demande est en cours auprès de la DETR (État).

7. Autres commissions

* *Pool routier*

Concernant le projet d'aménagement de la partie centrale du village, la mairie a signé un bon de commande pour de travaux d'emprise identique mais avec un revêtement bicouche.

Une partie des travaux est financée par le pool routier l'autre par la CLECT, ce qui engendre un bon de commande scindé en deux.

Les travaux se feront en 2022 (mars). Le marquage provisoire sera fait début 2022.

* *SDHEG*

En raison de l'augmentation du coût des matières premières, le remplacement de tous les candélabres n'est plus possible dans le budget prévu : en priorité, seront remplacés ceux restants en bas du village puis ceux de la route des Côteaux.

* *Programme national ponts*

Ce programme est piloté par le Cerema dans le cadre de l'appui en ingénierie proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Il s'inscrit en réponse au rapport d'information sur la situation des ponts en France rendu en juin 2019 par la commission d'enquête du Sénat. Les conclusions du rapport alertent sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien, et mettent l'accent sur la méconnaissance des ponts des communes et de leurs groupements.

Ainsi, un programme de recensement et d'évaluation des ouvrages a été proposé dès janvier 2021 à près de 28 000 communes remplissant plusieurs critères, notamment celles, comme Vieilleville, dont la population est inférieure à 2 000 habitants et dont le potentiel fiscal est inférieur ou égal à 1 000 000 euros.

Vieilleville a été contactée par mail par le Cerema et a accepté de s'engager dans cette démarche gratuite. De ce fait, elle va bénéficier d'une visite de recensement de ses ponts par un bureau d'études privé missionné par le Cerema. A l'issue de cette visite, un carnet de santé sera fourni pour chacun de ses ouvrages. Les ouvrages identifiés comme sensibles feront l'objet d'une évaluation plus précise et, éventuellement, d'études plus approfondies et de travaux.

(source : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/securite-ponts-40-millions-euros-programme-national-ponts>)

Dans le cadre de cette démarche et pour répondre à l'objectif "Disposer d'une vision nationale du patrimoine des petites collectivités", l'équipe municipale a inscrit sur la liste des ouvrages le pont du canal du Midi et le pont de la Thésauque.

* **Commission Verger**

Ont déjà eu lieu :

- Deux interventions à l'école ont été faites dans les deux classes
- Une réunion publique s'est tenue le 19 octobre, durant laquelle les participants ont établi le plan des plantations à réaliser
- Les plants ont été commandés (réception prévue le 7/12 pour les derniers)
- Le 20 novembre, les piquets ont été plantés pour marquer l'emplacement des arbres et du cheminement.

A venir :

- Une intervention à l'école est programmée le mercredi 8/12 pour présenter les travaux de plantations
- La plantation des haies est prévue le vendredi 10/12 avec les enfants de l'école
- La plantation des arbres est prévue le samedi 11/12 matin avec la population du village.

Problème : il a beaucoup plu ces derniers jours et la météo annonce de la pluie pour les 10 et 11 décembre.

==> la plantation est décalée au mois de janvier (sauf pour les vignes)

* **Fibre**

On approche des dernières étapes pour la mise à disposition de la fibre.

L'emplacement des répartiteurs doit être décidé avant d'ouvrir l'offre commerciale aux particuliers.

* **Cimetière**

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du cimetière, l'emplacement de l'espace du souvenir un du futur columbarium doit être choisi.

* **Dématérialisation des documents d'urbanisme**

La dématérialisation sera faite en 2 étapes :

1. Permettre le dépôt dématérialisé des dossiers
2. Traiter automatiquement les transferts de dossiers aux différents services.

La première étape doit être disponible au 1^{er} janvier 2022.

* **CCAS**

Une visite a eu lieu chez un administré pour établir un devis pour une prestation de désinfection et désencombrement du domicile. Le coût est estimé à 3100 euros HT.

Le CCAS devrait participer à 50 % du financement et un échéancier sera établi avec la tutrice pour le paiement du reste par l'administré.

8. Points divers

* **Achat de photocopieurs**

Une demande de subvention a été faite auprès du conseil départemental pour l'achat de nouveaux photocopieurs pour l'école et la mairie. Une subvention a été accordée à hauteur de 40 % pour l'école et de 20 % pour la mairie.

Trois entreprises ont été consultées pour l'achat : Ixeo (actuel prestataire), Canon et Axidoc qui proposent les tarifs suivants :

Entreprise	Coût par page N&B (en euros)	Coût par page Couleur (en euros)	Prix d'achat du photocopieur (en euros HT)	Abonnement maintenance (en euros HT/mois)
Ixeo	0,0045	0,045	6313	0
Canon	0,0038	0,038	5467	25
Axidoc	0,0029	0,029	4720	20

L'impression couleur ne concernera que le photocopieur de la mairie.

==> Choix de la société Axidoc adopté à l'unanimité des votants avec un prix d'achat de 2180,36 euros HT pour l'école et de 2539,04 euros HT pour la mairie avec un abonnement maintenance de 20 euros par mois et les coûts par page de 0,0029 euros pour le N&B et de 0,029 euros pour la couleur.

* **Problème des chats libres dans le bas du village**

Suite à l'absence de la personne nourrissant les chats, les animaux n'avaient plus de nourriture et rentraient chez les habitants du quartier.

Sur demande de la mairie, l'association Chamania a mis en place un point de nourrissage et intensifié le plan de piégeage et de stérilisation.

La séance est levée à 23h45.